

# C@rnetinfo

Toute l'info municipale en quelques lignes  
et sur le site internet de la mairie : [www.carnetin.fr](http://www.carnetin.fr)

N°95/Mai 2024

## A VOS AGENDAS

**Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 11h30**



Pascal LEROY et le Conseil Municipal, vous convient à partager le verre de l'amitié à la salle polyvalente Marie-Claude DUVAL.

**Mercredi 8 mai 2024 à 11h00**



## COMMÉMORATION

du 8 mai 1945

Rendez-vous à 11h00  
au monument aux morts du cimetière

**Dimanche 9 juin 2024  
de 8h à 18h**



## ARRÊTÉ BRUITS DE VOISINAGE



Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté municipal concernant les bruits de voisinage.



SONORES.....

LES  
NUISANCES



A lire et à respecter scrupuleusement.

## COURSE ENTRE DHUIS ET MARNE

**Dimanche 12 mai 2024**



# SPECIAL BUDGET



Le budget de la commune pour cette année a été voté le 10 avril 2024 par le Conseil Municipal.

Comme pour l'année 2023, les dépenses seront essentiellement consacrées à la gestion courante et ne devraient pas évoluer. Malgré le désengagement progressif de l'Etat, les recettes de fonctionnement devraient être identiques à celles de l'exercice précédent.

En matière d'investissement, il y a eu peu de dépenses **en 2023**. Les principales :

- Une première tranche de la nouvelle étude pour la révision du PLU
- Des travaux de voirie : rue des Gloriettes
- Le raccordement des caméras sur le réseau ENEDIS. (Abandon des batteries. Leur raccordement sur le réseau de l'éclairage public pour les recharger gênait la gestion de l'extinction de l'éclairage public la nuit)
- Installation d'un nouveau système de vidéo surveillance de la Mairie.
- Aménagement du bureau de l'Urbanisme
- Achat de la petite maison de la Dhuis à l'Agence des Espaces Verts et de petits terrains

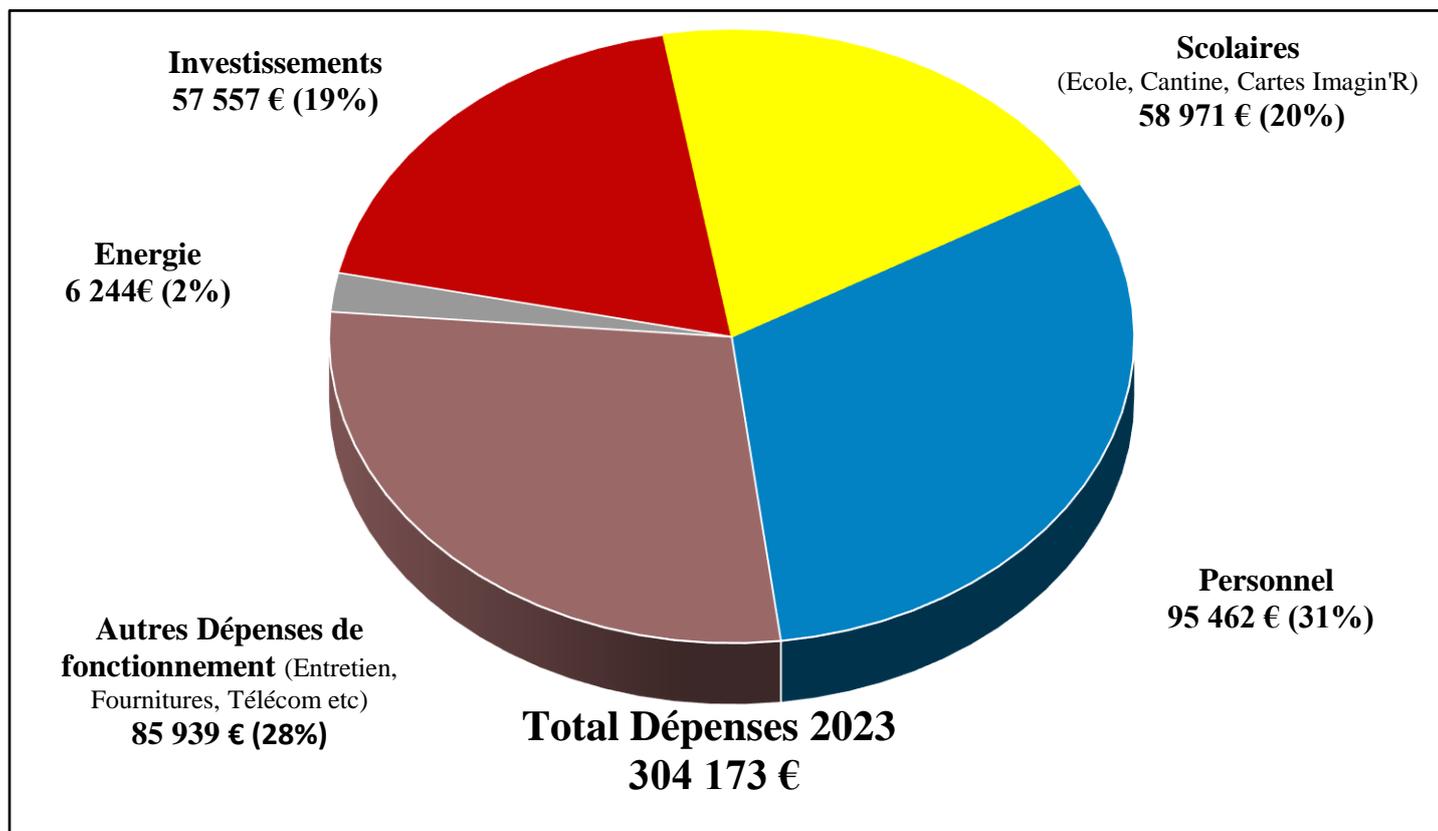
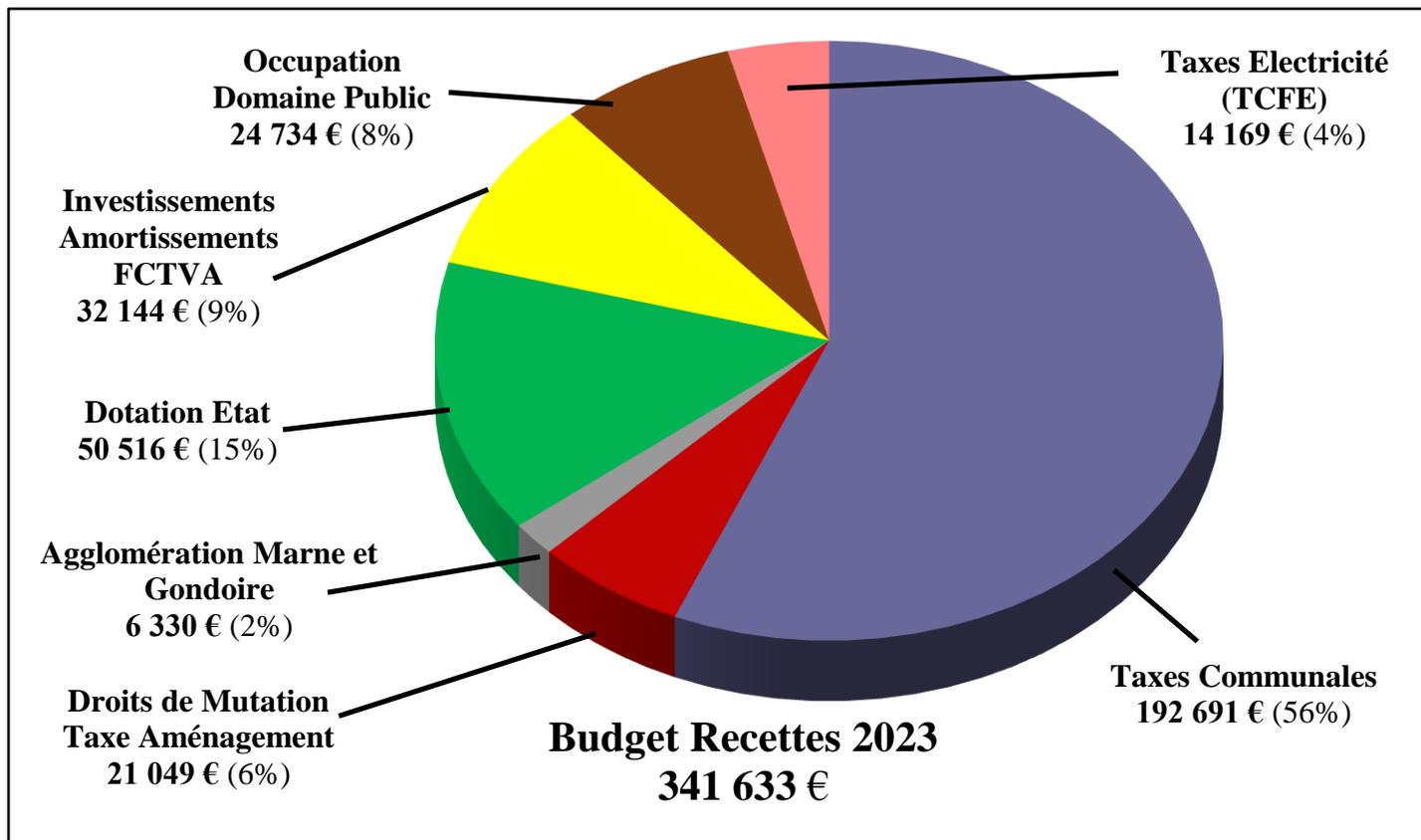
**Pour 2024** le montant des investissements reste raisonnable. Des recettes d'investissement sont prévues, en particulier le remboursement par l'Etat de la TVA pour les dépenses d'investissement de l'année 2022.

Les principaux projets sont les suivants :

- Remplacement des têtes d'éclairage public par des lampes LED.
- Travaux et matériels de voirie
- Remplacement des portes de l'annexe
- Ravalement du transformateur (Terrain du château d'eau)
- Ravalement du transformateur (Terrain du château d'eau)
- Création d'une trémie pour les végétaux (cimetière)
- Achat de petit matériel pour les services techniques
- Achat de matériel et logiciel informatique pour le système de vidéo protection ainsi qu'un micro portable
- Révision du PLU nouvelle étude poursuite
- Achat terrains ruelle des Plâtrières

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages. Ils n'ont pas évolué depuis 2012.

Les recettes sont suffisantes pour financer les dépenses de la commune sans avoir recours à l'emprunt. Si vous constatez une augmentation de vos taxes, elles sont dues à l'évolution de la valeur locative, dont le taux est fixé par l'Etat, et qui progresse de 2,6% cette année ainsi que des autres taxes non maîtrisées par la commune.



# POLICE RENDEZ-VOUS



**POLICE RENDEZ-VOUS**

Facilitez vos démarches  
Prenez rendez-vous en ligne

[masecurite.interieur.gouv.fr/police-rendez-vous](https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/police-rendez-vous)

Depuis le 06/04/2024, la Police Nationale propose un service numérique appelé :

## Police Rendez Vous.

Il permet de prendre rendez-vous, en ligne, pour le dépôt d'une plainte ou une main courante, avant de se déplacer dans un commissariat (ou une gendarmerie). L'objectif de ce service est d'améliorer la prise en charge des victimes en supprimant le temps d'attente au commissariat.

Pour y accéder, rendez-vous sur <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/police-rendez-vous>.

Le service Police Rendez-vous fait partie du dispositif "Ma sécurité" initié par le Ministère de l'Intérieur.

## AVANTAGES IMAGINE'R



Les collégiens, lycéens et étudiants habitant la commune et ayant un contrat Imagine R bénéficient d'une participation de la part de la municipalité.

La participation est de :

- Collégiens : 25€
- Lycéens et étudiants : 85 €

Pour cela, il suffit de venir en mairie **muni du contrat, ou de son renouvellement, dûment rempli et validé par l'établissement scolaire ou université.**

La carte Imagine R permet de vous déplacer pour vous rendre aux collèges, lycées, universités, grandes écoles, etc. mais aussi pour vous déplacer sur l'ensemble du réseau francilien pour vos sorties le week-end, les jours fériés et les vacances scolaires.

## ILE DE LOISIRS

### Jablones-Annet

#### Procédure pour l'obtention d'une carte d'accès à l'Ile de Loisirs de Jablones-Annet

Afin d'établir votre ou vos carte(s) d'accès à notre Ile de Loisirs, nous vous prions de nous adresser en un seul et même envoi les informations et document suivants pour chaque personne composant votre foyer âgée de 3 ans et plus :

1- nom, prénom et date de naissance

puis en pièces jointes

2 - une photographie récente (formats acceptés : jpeg, jpg, png - 1 Mo maximum)

3 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois \*

(formats acceptés : pdf, jpeg, jpg, png - 10 Mo maximum)

Toute personne âgée de 22 ans et plus doit fournir un justificatif de domicile à son non  
Pour un enfant, une copie du livret de famille est demandée.

Cet envoi doit être adressé avec l'intégralité des pièces demandées en respectant les formats et poids des fichiers à :

**carteprivilege@jablones-annet.fr**